

# CEMO AMO

Centre d'Education en Milieu Ouvert Asbl

## Le KAP – Kot Autonome Provisoire

*Un projet particulier d'accompagnement des jeunes à l'autonomie développé par le CEMO AMO*

### Rapport d'activités 2018

### « Le KAP : Un Projet, Des Réseaux »

CEMO AMO

Centre d'Education en Milieu Ouvert Asbl

86, rue de Parme, B-1060 Bruxelles

T. +32 (0)2 533 05 60, F. +32 (0)2 533 05 69

cemo@cemoasbl.be, [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be), [www.facebook.com/CEMOasbl](https://www.facebook.com/CEMOasbl)

Dans un peu plus d'un an, le dispositif KAP fêtera ses 10 années d'existence. Accroissement du nombre de logements, élaboration d'un modèle d'accompagnement, réflexions sur les réalités vécues par le public cible, mise en place de nombreux partenariats... Le projet a bien évolué pendant cette décennie et ces douze derniers mois ont été particulièrement riches.

En 2017, nous avons travaillé à la réécriture de notre projet pédagogique. Cet exercice nous a permis, de manière collective, de réfléchir à la vision que nous avons de l'autonomie. Pour notre équipe, l'autonomie est un processus, toujours inachevé, qui recouvre différentes dimensions<sup>1</sup>. En effet, outre l'autonomie fonctionnelle (capacité à fonctionner dans les aspects matériels et organisationnels de la vie courante), l'autonomie a également une dimension plus collective et relationnelle<sup>2</sup>. Nous le mettons souvent en avant de manière imagée, être autonome, ce n'est pas uniquement « *se débrouiller tout seul* », mais c'est aussi « *se débrouiller avec les autres* » et cela n'est donc possible qu'en lien avec le monde qui nous entoure. Nous le différencions donc bien du concept d'indépendance, qui est plus statique, et vise plutôt l'autosuffisance dans les différents aspects de la vie.

Ces jalons posés, nous avons pour objectifs, en 2018, de mettre en place différents moyens concrets qui permettraient aux bénéficiaires de consolider leur trajectoire d'autonomisation et d'insertion. Le développement d'un réseau autour du jeune et le retissage des liens familiaux, institutionnels et sociaux, fragilisés ou rompus, font parties de ceux-ci ! L'affiliation est un pan important de l'autonomie qui se situe dans le rapport à soi, le rapport aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. Le fil rouge de ce rapport intitulé « *Le KAP : un projet, des réseaux* », nous permettra de découvrir, au fur et à mesure des pages, tout le travail effectué autour de cette thématique. Les partenariats noués avec différentes institutions (CPAS, Aide à la jeunesse, secteur du logement), le réseau associatif et la manière dont nous tentons de développer le réseau naturel du jeune seront abordés de manière transversale à cet écrit.

Ce rapport d'activités comprend deux parties. La première, intitulée « *Le KAP, en quelques chiffres* », permet de mieux appréhender le public ciblé par le KAP : le nombre de candidatures entamées, les caractéristiques du public demandeur, le nombre de jeunes bénéficiaires du projet ou les solutions trouvées pour l'après KAP. A cette première section succède une partie plus qualitative. Elle comprend quatre sous-sections et donne des informations sur certains aspects plus spécifiques travaillés cette année.

---

<sup>1</sup> Nous l'avons définie de la sorte : « *L'autonomie est une affiliation avec le milieu de vie par la constitution et le maintien de lien. Elle est entendue comme un processus et un cheminement individualisé et/ou collectif dans le but de permettre aux jeunes l'accomplissement de leur projet personnel. Une personne autonome a les moyens de se réactiver volontairement à un corps social, par toutes sortes de participations actives* ».

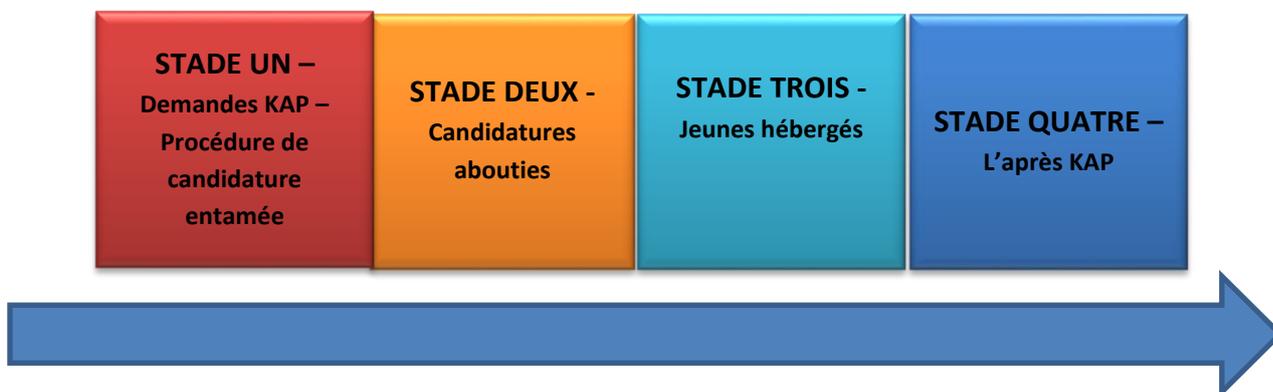
<sup>2</sup> Bureau de Consultation Jeunesse de Montréal – Trousse éducation populaire pour l'autonomie en logement <https://bureaudeconsultationjeunesse.org/TEPAL/index.html>

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

L'équipe KAP du CEMO

## Partie quantitative – Le KAP en quelques chiffres

Afin de rendre cette section la plus lisible possible, nous avons réalisé une ligne du temps basée sur les différentes étapes du parcours d'un jeune accompagné au sein du KAP.



Afin de rendre ces chiffres les plus clairs possibles, quatre étapes différentes, dans un ordre chronologique, ont été retenues :

La première étape retenue est **la demande KAP**. A cette étape, le jeune entame sa candidature KAP. Les différentes procédures KAP entamées sont reprises dans un tableau spécifique, outil dynamique nous permettant de suivre les différents stades de chacune des candidatures entamées.

La seconde étape consiste à la **candidature KAP**. A ce moment-là, la candidature du jeune est aboutie. Il remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'entrée et a mené une première réflexion sur les différents points qu'il voudrait mettre au travail s'il entre au KAP (santé, scolarité, travail avec la famille, loisirs, autonomie fonctionnelle,...). Ces chiffres proviennent de différentes candidatures remises au comité KAP<sup>3</sup>.

La troisième étape consiste au **passage dans une de nos unités d'hébergement**. Les jeunes y sont suivis sur un temps plus ou moins long en fonction des évolutions de son projet. Nous utilisons différents outils et canevas qui nous donnent plusieurs informations pertinentes sur les jeunes hébergés et leurs parcours.

---

<sup>3</sup> Le comité d'accompagnement KAP a pour fonction de prendre les décisions importantes concernant le projet en tant que tel, mais aussi concernant chaque jeune. Le comité se réunit pour l'analyse des candidatures. Il se réunit également quatre fois par an pour évaluer le projet KAP et planifier les grandes avancées. Il se réunira au minimum une fois par an pour faire l'évaluation de son fonctionnement et du projet. Le comité KAP est un comité composé de trois personnes (un coordinateur du service social du CPAS de Saint-Gilles, le directeur du CEMO et le chargé de projet KAP au sein du CEMO).

La troisième étape se situe **après le passage au KAP**. Nous continuons à suivre une partie des jeunes, quelques temps après leur passage par nos logements. Nous revoyons également tous les jeunes 6 mois après leur passage au KAP, afin qu'ils fassent un retour sur le dispositif. Nous avons donc quelques informations pertinentes sur l'évolution de leur situation et les bénéfices du dispositif à moyen terme.

### **1.1. Stade un - Demandes KAP – candidatures entamées**

Le KAP vise un public assez large : les jeunes entre 16 et 25 ans, sans hébergement stable, et en rupture et/ou en crise avec leur milieu de vie habituel. Le tableau ci-dessous reprend le nombre des candidatures KAP entamées en 2018. Cette partie donne également des informations plus précises sur l'âge et la situation familiale des candidats.

**Tableau un - Nombre de demandes KAP**

<b>Nombre de demandes KAP</b>	
<b>2016</b>	97
<b>2017</b>	80
<b>2018</b>	<b>109</b>

Le nombre de demandes KAP est en augmentation importante par rapport aux années précédentes (+ 36 % par rapport à 2017). Il est toutefois difficile d'en définir les causes exactes. Quelques hypothèses peuvent toutefois être émises. A notre connaissance, il n'existe pas d'estimations spécifiques du nombre de jeunes en errance à Bruxelles, et il est donc difficile de lier cette forte hausse à un développement quantitatif de ce phénomène. Une seconde hypothèse, plus plausible, serait que le projet serait mieux connu par les jeunes et le réseau. En effet, après presque une décennie de fonctionnement, de nombreux jeunes ont été accompagnés par notre dispositif et de nombreux partenariats ont été noués. Au vu des autres tableaux, et au vu du travail réalisé cette année autour de la création d'un réseau autour du jeune et du projet, cette hypothèse nous paraît expliquer en partie cette augmentation. Notons encore que la taille et la forme du projet (8 logements de transit et 3 logements avec bail de courte durée) ne permettent pas de répondre à l'ensemble de ces demandes. Une partie des jeunes, dont la candidature sera aboutie, ne peuvent jamais entrer dans le dispositif KAP vu le manque de places. Au vu de ce constat, nous envisageons de pouvoir augmenter le nombre d'unités de logements proposés par le KAP dans les années qui viennent. Nous espérons également que d'autres projets similaires au nôtre puissent voir le jour. Notons également que la gestion du processus de candidature est un travail relativement chronophage. L'équipe KAP y investit beaucoup de temps et d'énergie, au vu des bénéfices que cette candidature peut apporter au jeune (accrochage du jeune, meilleure connaissance de ses droits, création d'un réseau autour de lui...), même s'il n'aboutit pas *in fine* sur une

place dans un logement. Cela nous permet de parfois réaliser un accompagnement individuel du jeune avec comme résultat une amélioration de sa situation même si cela ne sera pas par un passage au KAP.

**Tableau deux - Sexe des demandeurs**

Sexe demandeurs Année	Filles	Garçons	Total
2016	53 - 55%	44 - 45%	97 - 100%
2017	39 - 48%	41 - 52%	80 - 100%
2018	54 - 49 %	55 - 51%	109 - 100 %

La répartition entre filles et garçons dans les demandes KAP reste plus ou moins similaire, même si celle-ci évolue légèrement en fonction des années. Les phénomènes de désaffiliation et d'errance semblent toucher tout autant les jeunes des deux sexes. Nous retenons également que 2018 nous a permis de rencontrer plusieurs jeunes « *en phase de changement*<sup>4</sup> » qui rencontrent des difficultés en famille et se retrouvent dans une situation de sans-abrisme. Ils ont été classés dans la catégorie dans laquelle ils se définissaient. Il sera intéressant d'approfondir ce phénomène dans les années à venir.

**Tableau trois - Type de public demandeur KAP**

Type de public	Nombre de demandes 2018	Pourcentage 2018
1. Jeunes entre 16 et 18 ans	28	26%
2. Jeunes entre 18 et 21 ans (accomplis)	65	60%
3. Un parent mineur avec enfant	2	2%
4. Un jeune parent (18-25 ans) avec enfant	4	3%
5. Un parent de plus de 25 ans avec enfant	0	0%
6. Un jeune de 22 à 25 ans	10	9%

<sup>4</sup> Nous avons appelé un jeune en phase de changement un jeune transgenre ou transsexuel.

<b>Total</b>	109	100%
--------------	-----	------

### **Commentaires**

Le KAP touche toujours majoritairement la catégorie des jeunes isolés de 18 à 22 ans. Toutefois, la part de mineurs faisant une demande pour entrer dans le projet a augmenté fortement. L'approfondissement des collaborations avec certains services de l'aide à la jeunesse, ainsi que la mise en place de partenariats CPAS/Aide à la jeunesse afin que les mineurs puissent avoir accès à un revenu explique cette augmentation. Le KAP est perçu, par ces partenaires de l'aide à la jeunesse, tout autant comme une alternative intéressante au placement que comme un service préparant de manière concrète à l'autonomie. Il permet d'accompagner concrètement le passage à la majorité (informations sur les droits du jeune, accès au CPAS,...), d'autant plus que le jeune a l'occasion de passer ce cap au sein de notre structure. Cette année, un service d'hébergement de l'aide à la jeunesse nous a demandé de venir informer les jeunes de l'institution, afin de leur faire part de l'existence de notre service. Nous aimerions développer ce type de présentation dans d'autres services en 2019. Nous multiplions également les collaborations avec les délégués des services d'aide et de protection de la jeunesse, afin qu'ils connaissent mieux notre outil et puissent le proposer à certains jeunes.

Nous insistons de nouveau sur le besoin important des jeunes majeurs pour qui l'accès au logement privé et le manque de projets spécifiques répondant à leurs besoins est criant. Ces jeunes sont, dans la plupart des cas, peu et mal accompagnés par les structures pour adultes non adaptées à leurs besoins. Notons, par exemple, la quasi inexistence de services qui peuvent aider les jeunes dans une recherche de logement (certains services spécialisés à Bruxelles nous ont dit que c'était beaucoup trop d'investissement pour peu de résultats). Les dernières réformes au sein du secteur de l'aide à la jeunesse avec le nouveau décret portant le CODE de l'Aide à la Jeunesse – et notamment la possibilité de continuer l'accompagnement d'un jeune jusque 22 ans en AMO – nous permet désormais d'accompagner légitimement ces jeunes dans cette transition vers la majorité et l'âge adulte. De notre point de vue, ces changements législatifs sont bien entendus positifs.

Le projet KAP répond donc tout autant aux besoins des « vieux mineurs » que des « jeunes majeurs », sans logement stable, pour qui peu de projets adaptés à leurs besoins sont proposés. Une grande partie des jeunes qui viennent nous voir sont seuls et sans réseau d'accompagnement. Une partie d'entre eux sont en famille ou en institution, mais ne peuvent plus y rester. Beaucoup n'ont pas de revenu et ne savent pas comme s'y prendre pour l'obtenir... Certains sont à la recherche d'un logement dans le privé, parfois depuis longtemps, sans que leurs différentes démarches aient pu aboutir. Ils ont besoin d'un soutien actif dans cette transition vers l'âge adulte, qu'ils vivent comme abrupte et violente.

De manière marginale, nous continuons à recevoir des demandes de jeunes entre 22 et 25 ans (environ 10 % des demandes). Il y a toutefois moins de chance que ces jeunes rentrent dans notre projet, car cette catégorie d'âge n'est pas prioritaire par rapport aux plus jeunes. Quelques candidats de cette catégorie ont toutefois pu obtenir une place dans un de nos logements. Le processus de candidature peut aussi avoir son sens, pour les différentes raisons précitées.

Notons qu'une partie des candidatures sont des jeunes que nous rencontrons « en errance » ou en « itinérance »<sup>5</sup>. Ils n'ont plus réellement d'attache et circulent entre les centres d'urgence, la famille, les maisons de connaissance ou d'amis. Soulignons également que, même si chaque histoire et trajectoire est singulière, l'ensemble des jeunes qui entame une candidature au KAP vient bien souvent de familles qui cumulent les handicaps économiques et sociaux. Beaucoup ont vécu des phénomènes de décrochage scolaire, de violence, de migration ou de discrimination et ont été suivis précédemment par les services de l'aide à la jeunesse. Une partie non négligeable est encore en institution de l'aide à la jeunesse. Ce constat soulève évidemment des questions sur le fonctionnement de nos systèmes scolaires et sociaux et appellent à une meilleure prévention de ces phénomènes et à un renforcement de notre système de sécurité sociale.

Dans ces demandes, nous avons reçu quelques jeunes très désaffiliés, avec des soucis de santé mentale et de toxicomanie, mais cela ne représente qu'une minorité. Nous restons toutefois en questionnement par rapport à ces jeunes qui sont très « abimés » malgré leur jeune âge. Cette thématique a été intégrée au diagnostic social « 2017 - 2020 » du CEMO.

**Tableau quatre - Secteur de l'envoyeur**

Secteur	2017	Pourcentage	2018	Pourcentage
<b>Aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, CAU, SAIE, samio, autre AMO ou PPP)</b>	17	20 %	32	29 %
<b>Maison d'accueil et secteur sans abris</b>	6	8 %	5	5 %

<sup>5</sup> Il serait intéressant de définir et d'analyser de manière plus précise ces catégories. A ce titre, le texte de P.Pattegey : « *L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique* », qui réfléchit à la construction de cette catégorie sociale à partir du cas de la France, peut être une référence intéressante. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2001-3-page-257.htm> . Le CEMO a d'ailleurs intégré une réflexion sur la question de la catégorisation dans son diagnostic social 2017-2020. Nous développerons la situation plus précise de ces jeunes dans la seconde partie de ce rapport.

<b>Partenaires du projet (Abaka, Sos jeunes, crismidelpunt, MADO, le refuge)</b>	10	13 %	11	10 %
<b>CPAS dont le CPAS de Saint-Gilles</b>	16	20 %	22	20 %
<b>Ecoles et PMS</b>	7	9 %	7	6 %
<b>Suivi CEMO</b>	2	3 %	5	5 %
<b>Autres (unité de crise, service d'aide familiale, maisons de quartier, infor jeune ; secteur migration...)</b>	9	11 %	12	11 %
<b>Amis de jeunes du KAP, connaissance, bouche à oreille</b>	9	11 %	15	14 %
<b>Inconnu</b>	2	2 %	0	0 %
<b>Total</b>	80	100	109	100

Les jeunes sont principalement envoyés par différents partenaires sociaux, de différents secteurs.

La part la plus importante vient du secteur de l'aide à la jeunesse (un peu moins de 30 %). Ils sont relayés par différentes institutions du secteur mandaté et non mandaté. La proportion des relais provenant de ce secteur est en augmentation par rapport aux années antérieures pour les raisons évoquées dans les commentaires des tableaux précédents. Notons que, cette année, nous avons constaté une part moins importante de jeunes venant de chez nos partenaires « historiques » que sont les centres d'accueil d'urgence pour jeunes, qui travaillent avec un public similaire au nôtre<sup>6</sup>. De manière générale, il est nécessaire d'entretenir nos partenariats et d'informer régulièrement sur l'existence de notre projet et ses évolutions.

Une partie importante des jeunes candidats sont envoyés par les CPAS. Nous collaborons historiquement et de façon privilégiée avec le CPAS de Saint-Gilles, mais nous avons mis en place des liens étroits avec d'autres institutions au fur et à mesure du développement du

---

<sup>6</sup> SOS Jeunes et Abaka

projet. Par exemple, plusieurs jeunes ont été relayés par les CPAS de 1000 Bruxelles, d'Anderlecht, d'Ixelles, de Molenbeek, de Jette, de Ganshoren ou de Schaerbeek.

Une partie des jeunes sont envoyés par le secteur du « sans-abrisme ». Effectivement, une partie des candidats sont dans une maison d'accueil qu'ils veulent ou doivent quitter. Nous soulignons régulièrement l'inadaptation de ces structures au regard des besoins des jeunes.

Le monde scolaire, et plus particulièrement les CEFA, nous envoient aussi des candidats.

Il est également intéressant de signaler qu'une part importante des jeunes ont aussi connu le KAP via d'autres jeunes passés par le projet, ce qui pourrait être interprété comme un indicateur positif de la perception que les jeunes ont de notre dispositif.

**Tableau 5 - Proportion des jeunes allant vers une candidature**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Rapport nombre de candidatures abouties/demandes totales</b>	29/80	37/109
<b>Pourcentage</b>	36%	34%

La proportion des jeunes qui arrivent au bout du processus de candidature KAP augmente depuis quelques années. Elle se stabilise depuis deux ans. Cette augmentation est due à une plus grande proactivité et une prise en compte de la réalité des jeunes par l'équipe KAP dans ce processus. Nous tentons de favoriser l'accroche du jeune, d'avancer au rythme de chacun des candidats. De ce fait, l'aboutissement de la candidature peut prendre un temps assez important et implique plusieurs « aller-retour » entre le jeune et le CEMO. Nos liens avec le CPAS et les services d'aide à la jeunesse permettent également que les jeunes soient mieux informés sur la manière dont le candidat peut obtenir un revenu, critère nécessaire à une entrée au KAP. Ces démarches peuvent prendre un certain temps et peuvent être supervisées par le travailleur du CEMO. Même si l'ensemble des jeunes dont la candidature a aboutie n'ont pas pu tous entrer dans nos logements, ce processus de candidature leur a permis de mieux se débrouiller face aux institutions et, pour une bonne part, d'obtenir un revenu qui leur permettra d'avoir plus d'accès à d'autres structures ou à un logement classique.

Toutefois, derrière ce résultat encourageant, nous constatons qu'une part des jeunes n'arrive pas au bout de ce processus. Celui-ci peut, en effet, être compliqué à suivre pour des jeunes fragiles, abimés, sans trop d'attache ou de réseau. Entrer dans une administration, une association, comprendre les démarches à effectuer, respecter ses rendez-vous ou se livrer à un adulte n'est pas chose aisée, d'autant plus lorsque l'on est dans une situation instable. De

ce fait, malgré la proactivité et la souplesse des intervenants KAP, une partie des jeunes « décrochent ». Notons également qu'une partie des jeunes n'arrivent pas avoir accès à un revenu, les conditions mises en place par les CPAS étant parfois compliquées et strictes<sup>7</sup>.

Une partie des jeunes abandonne la candidature en cours, car ils estiment que le projet ne leur convient pas, ou trouvent une solution alternative.

**Tableau 6 - Nombre de jeunes passés par les logements KAP**

	2016	2017	2018
<b>Nombre de jeunes</b>	19	21(+ 1 enfant)	20 (+ 2 enfants)
<b>Sexe</b>	12 filles - 4 garçons	12 filles - 9 garçons	12 filles - 8 garçons
<b>Nombre d'entrées</b>	9	12	11 (dont un passage KAP transit au KAP long terme)
<b>Nombre de sorties</b>	9	12	12 (dont un passage KAP transit au KAP long terme)

Ce chiffre est similaire à celui des années précédentes. Nous continuons à accompagner au sein des logements une partie plus importante de filles que de garçons, même si la différence est moins sensible depuis quelques années. Cela est, entre autre, dû au fait que nous disposons de deux unités de logement plus grandes qui permettent d'accueillir des jeunes avec enfants. Nous essayons toutefois de respecter un maximum la mixité au sein de nos projets de logement.

---

<sup>7</sup> Une partie importante des jeunes n'a pas accès (ou difficilement) à un revenu. Ces difficultés sont importantes pour les mineurs suivis par le SAJ, le SPJ ou le tribunal. Aussi, pour les jeunes majeurs, les démarches avec les administrations, comme les CPAS, sont parfois compliquées. Peu au courant de leurs droits, ayant parfois une image négative des « institutions » qui sont difficiles d'accès, il est compliqué pour notre public jeune et inexpérimenté d'aller au bout de ces démarches. La difficulté est accrue pour les jeunes en errance entre plusieurs communes bruxelloises, les CPAS pouvant « se renvoyer la balle » quant à leur compétence par rapport à la prise en charge de ce jeune. Notons également que certains jeunes viennent d'une situation de regroupement familial et courent le risque de recevoir un ordre de quitter le territoire en même temps que l'obtention d'un revenu des CPAS.

**Tableau 7 -Catégorie des jeunes entrés au KAP**

Type de public	Entrées KAP 2017	Pourcentage 2017	Entrées KAP 2018	Pourcentage 2018
<b>Jeunes entre 16 et 18 ans</b>	2	17 %	4	36 %
<b>Jeunes entre 18 et 21 ans (accomplis)</b>	7	59 %	6	54 %
<b>Un parent mineur avec enfant</b>	1	8 %	1	10 %
<b>Un jeune parent (18-21 ans accomplis) avec enfant</b>	1	0 %	0	0 %
<b>Un parent de plus de 25 ans avec enfant</b>	0	0 %	0	0 %
<b>Un jeune de de 22 ans à 25 ans</b>	1	8 %	0	0 %
<b>Total</b>	12	100 %	11	100 %

90 % des jeunes qui entrent au KAP ont entre 16 et 21 ans. Le KAP se positionne comme un projet travaillant principalement autour du passage à la majorité (« vieux mineurs » et « jeunes majeurs »). Les jeunes plus âgés ont souvent déjà acquis une ou plusieurs expériences dans un logement, ce qui rend parfois le projet moins pertinent. Nous restons toutefois ouverts à ces jeunes un peu plus âgés. Notons également que nous sommes parvenus à faire entrer un nombre plus important de mineurs dans le projet. Notre travail de mise en réseau avec les CPAS et l'aide à la jeunesse a permis de débloquer plusieurs situations de ces jeunes mineurs n'ayant pas d'emblée accès à un revenu. Nous continuons à travailler avec les jeunes mamans, au sein de nos deux unités de logement adaptées à accueillir des enfants. Ces unités de logements nous permettent de travailler autour des questions de parentalité et sont parfois une alternative au placement.

**Tableau 8 - Nombre de jours d'occupation proposés**

	2015	2017	2018
<b>Nombre de jours d'occupation</b>	3588	3857	4015

Nous avons proposé un nombre de jours d'occupation potentiel qui est légèrement supérieur à celui de 2017. Nous n'avons pas augmenté le nombre d'unités de logement en 2018, mais cette différence est à lier au fait que le logement « KAP Mérode » a été ouvert en milieu de l'année précédente. Nous visons à ouvrir de nouvelles unités l'année qui vient. Ce chiffre pourrait donc être en augmentation en 2019.

**Tableau 9 - Taux d'occupation KAP**

	2017	2018
<b>Nombre de jours d'occupation maximum</b>	3857	4015
<b>Nombre de jours d'occupation</b>	3548	3652
<b>Moyenne d'une inoccupation</b>	27 jours	29 jours
<b>Taux d'occupation</b>	92 %	91 %

Nous avons un taux d'occupation quasiment similaire à celui de l'année précédente. Ce chiffre est excellent. Il est stable depuis que nous avons mis en place un système plus efficace autour de la sélection des candidats et de l'entrée des jeunes dans le projet<sup>8</sup>. Toutefois, nous notons des disparités entre les différentes maisons ; en effet, nous avons connu un nombre de départs plus important dans la maison Parme, impliquant un taux d'inoccupation plus élevé.

---

<sup>8</sup> En effet, nous faisons rentrer les jeunes assez rapidement, parfois même s'ils n'ont pas encore de revenu assuré (moyennant que le jeune soit dans les conditions d'avoir accès à ce revenu à son entrée dans le logement).

**Tableau 10 – Taux d’occupation Maison Parme**

<b>Numéro et nom de chambre</b>	<b>Occupation</b>
<b>Parme 1</b>	342/365 – 93 %
<b>Parme 2</b>	298/365 – 82 %
<b>Parme 3</b>	289/365 – 78 %
<b>Parme 4</b>	289/365 – 78 %
<b>Total</b>	1218/1460 – 83 %

**Tableau 11 - Taux d’occupation Maison Léon**

<b>Numéro et nom de chambre</b>	<b>Occupation</b>
<b>Chambre 1 - Ingres</b>	361/365 – 99 %
<b>Chambre 2 - Fragonard</b>	320/365 – 88 %
<b>Chambre 3 - Bruegel</b>	335/365 – 92 %
<b>Chambre 4 - Rubens</b>	350/365 – 96 %
<b>Total</b>	1366/1460 – 94 %

**Tableau 12 – Taux d’occupation Maison Crickx**

<b>Numéro et nom de chambre</b>	<b>Occupation</b>
<b>Crickx 1</b>	365/365 – 100 %
<b>Crickx 2</b>	365/365 – 100 %
<b>Total</b>	730/730 – 100 %

**Tableau 13 – Taux d’occupation Maison Mérode**

<b>Numéro et nom de chambre</b>	<b>Occupation</b>
<b>Mérode</b>	338/365 – 93 %
<b>Total</b>	338/365 – 93 %

**Tableau 14 – Suivi des jeunes après le passage au KAP**

<b>Jeunes sortis du projet – avec quelles solutions ?</b>	
<b>Vers autres logements classiques de type appartement ou kot</b>	6
<b>Vers un appartement supervisé</b>	1
<b>Vers une maison d'accueil</b>	0
<b>Retour « en errance » (vers une situation « non stable »)</b>	1
<b>Retour chez les parents ou un membre de la famille</b>	4
<b>Total</b>	12

Cette année, la plupart des jeunes ont trouvé une solution adéquate, allant dans le sens de leur projet à la suite de leur passage au KAP. Sept des onze jeunes ont, en effet, trouvé un logement qui leur convenait (dont une des jeunes dans une structure d'appartement supervisé répondant à ses besoins spécifiques).

Toutefois, de manière générale, il reste très compliqué de trouver un « toit » à la sortie de notre dispositif. La suite du tableau l'illustre. Quatre jeunes sont retournés en famille. Pour la moitié de ceux-ci, cela était un choix, pour l'autre, c'était faute de ne pas avoir trouvé de solution. Pour les jeunes les plus abimés cumulant les handicaps, la recherche d'une solution d'après KAP est encore plus compliquée. Il existe peu de projets adaptés et adéquats lorsque le jeune accepte d'aller vers un projet spécifique. Les logements, dans le parc public ou privé, restent peu accessibles. Ces jeunes ont aussi parfois du mal à remplir certaines obligations, inhérentes au contrat de bail ou aux conditions liées au revenu d'intégration, ce qui peut impliquer une perte de revenus ou de logement assez rapide à la suite de leur passage au KAP.

Nous continuons de déplorer le manque d'accessibilité à des logements de qualité et à prix raisonnable et de solutions alternatives et non-stigmatisantes pour les jeunes qui solliciteraient encore un accompagnement. Le développement de solutions pour l'« après KAP » (structure KAP long terme et post KAP<sup>9</sup>, liste de « gentils propriétaires », partenariats avec d'autres projets et structures de logement...) reste une priorité pour notre équipe.

<sup>9</sup> Le KAP n'est pas uniquement focalisé sur le moment où le jeune est dans le logement de transit, mais aussi sur le suivi à plus long terme. Nous avons développé cette année différents outils afin de favoriser la stabilisation du jeune à la suite du passage par le logement de transit tel que le développement du KAP long terme (actuellement 3 logements où le jeune peut rester une période de trois ans) et le suivi post KAP (possibilité d'accompagnement du jeune dans son nouveau lieu de vie)

## Partie qualitative – le KAP en quelques mots

### 1. Le KAP : Un projet, Des Réseaux

Pour Jacqueline Fastres de l'asbl RTA<sup>10</sup>, « Réseau » est un terme générique où se regroupent différentes manières de faire, parfois même antinomiques. Sous le même vocable se cachent des réalités très différentes. Trois grands types de réseaux existent : Les réseaux ayant pour centre de gravité les bénéficiaires et les prises en charge, ceux ayant pour centre de gravité la réflexion sur les pratiques et les problématiques ainsi que ceux ayant pour centre de gravité les actions (Fastres, 2009). La notion de réseau se retrouve au centre du projet pédagogique KAP. Pour notre équipe le développement du réseau autour du jeune est un outil de travail majeur. Il permet en effet d'élargir les possibilités pour le bénéficiaire de s'adresser à autrui au-delà du CEMO. Il prendra différentes formes en fonction des besoins spécifiques de chaque jeune et évoluera en fonction de son projet personnel. On retrouve également les deux autres types de réseau cité par l'auteur au centre de notre projet. Nous vous présentons le travail effectué autour de cette thématique dans cette partie.

#### **1. Les réseaux ayant pour centre de gravité les bénéficiaires et les prises en charge**

Trois outils nous permettent de créer un réseau structurant autour du jeune.

##### **1.1 Les liens avec les CPAS, les gestionnaires de logement et les services d'aide à la jeunesse**

Le KAP utilise le logement comme outil pour travailler l'autonomie. Celui-ci est un élément important : il assure sécurité et stabilité. C'est le socle à partir duquel peut se construire un suivi comprenant tous les aspects de la vie des jeunes sans logement, un suivi à long terme est toujours plus compliqué (Note Québec). Notre partenariat avec les agences immobilières, qui nous permettent de mettre à disposition un logement à nos bénéficiaires, a donc toute son importance. Malheureusement il est difficile de disposer d'un logement sans revenu. L'occupation d'un logement entraîne le paiement d'un loyer. Si le jeune n'a pas ses propres revenus provenant du travail, le lien avec le Centre Public d'Action Sociale et les services d'aide à la jeunesse, qui peuvent le soutenir financièrement dans cette étape de son parcours à toute son importance. Le caractère durable du revenu est également capital. En effet, le jeune aura également, dans la plupart des cas, encore besoin d'un revenu à sa sortie du KAP.

En 2018, afin que le jeune puisse avoir accès à ces différentes ressources de manière durable, nous avons travaillé nos liens avec les CPAS, les agences immobilières sociales et les services de l'aide à la jeunesse.

Nous travaillons avec deux **agences immobilières sociales** (AIS) différentes, l'AIS Verhaegen (avec qui nous avons 5 logements) et l'AIS logement pour Tous (avec qui nous avons 6

---

<sup>10</sup> RTA : <https://www.rta.be>

logements). En 2018, avec chacune des agences, nous avons mis en place des réunions biannuelle d'évaluation de notre partenariat et du projet que nous portons ensemble. Cela permet de créer un cadre plus adéquat permettant de répondre aux besoins multiples des jeunes occupants du logement et de favoriser le maintien du jeune au sein de ce dernier.

Nous avons des liens importants avec **les CPAS**. Ces liens sont particulièrement solides avec Saint-Gilles et Ixelles, vu que la majorité des logements KAP se situent sur leur territoire d'action. Afin de poursuivre les objectifs de notre projet, nous avons mis en place, depuis quelques années, un référent KAP au sein de ces deux institutions. Son rôle dépasse l'accompagnement des jeunes bénéficiaires au sein de notre projet. En effet, il aura également la mission d'informer ses collègues de l'existence du dispositif (afin qu'ils puissent relayer d'autres jeunes vers celui—ci) et de faciliter l'entrée et le maintien du jeune au sein du projet KAP. Nous avons consolidés ces partenariats en 2018.

Depuis quelques années, des jeunes provenant d'autres communes de Bruxelles montrent leur intérêt pour le projet. Nous avons donc décidés en 2018, de mettre en place des partenariats similaires avec d'autres CPAS Bruxellois (Etterbeek, Anderlecht, Bruxelles ville ...).

Aussi, un nombre de plus en plus importants de mineurs sont intéressés pour être accompagnés au sein de notre projet. La plupart de ceux-ci approchent de l'âge de la majorité, et ne sont pas préparés à la vie en autonomie. Ils recherchent donc une structure, leur permettant de l'expérimenter, avec un filet de sécurité, avant de se lancer seul dans la vie. Certains d'entre eux sont en errance, habitant parfois depuis longtemps chez des amis ou parfois dans des squats en rue. Ils sont parfois en errance institutionnelle et sont passés par de nombreuses institutions différentes de l'aide à la jeunesse, ou ils ne trouvent plus leur place. D'autre encore, sont toujours en famille, sont « mis dehors » ou souhaitent la quitter suite à un conflit important. La plupart des bénéficiaires, de ces différentes catégories, ne se sentent pas prêt à vivre seul et ont peu de réseau. Ils ont besoin d'un soutien actif mais sont également en demande d'avoir une autonomie importante. Certains sont à la recherche d'un logement dans le privé, parfois depuis longtemps, sans que leurs différentes démarches aient pu aboutir. Ce public jeune est prioritaire pour le projet KAP.

Une partie n'ont pas de revenu et ne savent pas comment s'y prendre pour l'obtenir. Notons qu'il est parfois difficile d'aider ces mineurs. N'étant pas dans les conditions pour avoir accès au revenu d'intégration sociale ils ne peuvent souvent pas payer le loyer nécessaire à la location d'un logement KAP. Il arrive donc qu'un mineur commence une candidature mais que celle-ci n'aboutisse que plusieurs mois après, tant il est difficile pour eux d'avoir accès à un revenu s'ils ont moins de 18 ans.

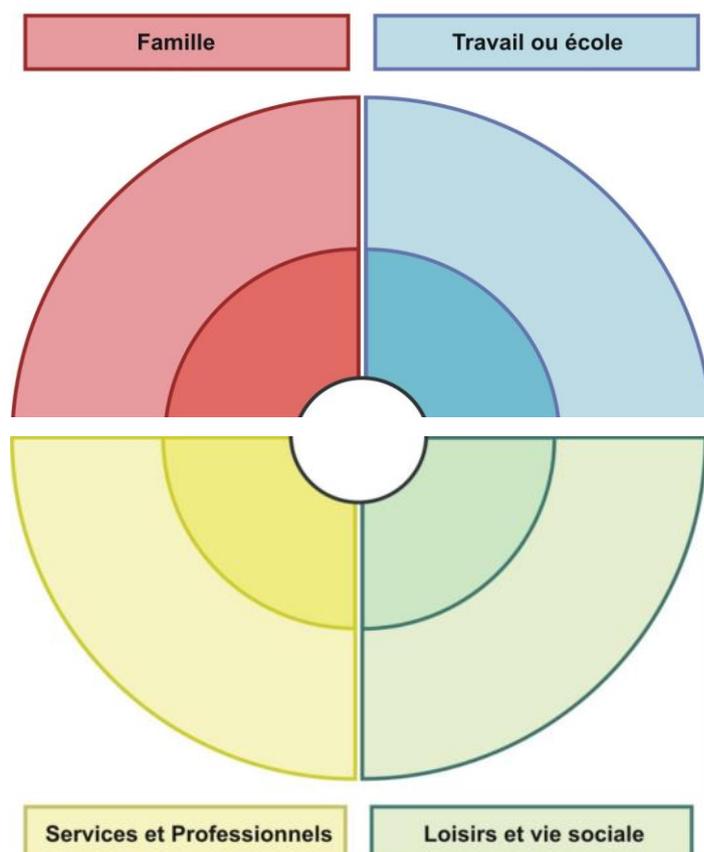
Cette année, nous sommes arrivés à faire entrer plusieurs mineurs dans le projet, ce qui est une belle avancée par rapport aux années précédentes. Nous avons tenté de lever la difficulté pour ceux-ci d'avoir accès à un revenu, grâce au renforcement de notre partenariat avec les

**différents services d'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ).** Nous avons conseillé et accompagné les délégués des jeunes qui s'adressaient à nous quant à la meilleure manière de faire pour l'obtention d'un revenu ouvrant la possibilité d'un accès aux logements KAP. Nous avons également réalisés des informations autour de l'autonomie avec des jeunes de deux SAAE (service d'accueil et d'aide éducative) Bruxellois, démarches que nous continuerons dans d'autres institutions en 2019.

## 1.2. Le développement d'un réseau plus large à travers l'utilisation de la carte réseau

Nous tentons de poursuivre un accompagnement de qualité « individualisé » au plus proche des besoins de ces jeunes qui sont amenés à s'assumer seul malgré leur très jeune âge. Nous utilisons régulièrement une « carte réseau » lors de nos échanges avec le jeune. Cet outil dynamique nous permet à la demande du jeune de développer les partenaires autour de lui, afin de le soutenir dans ce processus d'autonomisation. Au besoin, nous pouvons intégrer sa famille et son entourage.

### Outil carte réseau



### 1.3. Le collectif dans les maisons :

L'affiliation est un pan important de l'autonomie qui se situe dans le rapport à soi, le rapport aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. Nous avons constaté que les jeunes, une fois en autonomie, peuvent s'enfermer dans une sorte d'isolement social. A l'inverse, d'autres feront parfois d'abord l'expérience d'un envahissement de leurs relations au sein de leur hébergement menant aux débordements et aux conséquences négatives. Partant du principe qu'il ne nous appartient pas que les jeunes hébergés au KAP deviennent les meilleurs amis du monde, nous avons souhaité développer un minimum de rencontre et de dialogue afin qu'ils puissent simplement mieux se connaître, apprendre à s'interpeller adéquatement, à gérer certaines situations ensemble et à s'entraider. Pour ce faire, nous avons mis en place quatre types d'activités : les conseils des jeunes, les sorties collectives, les ateliers autour de l'autonomie ainsi que des projets plus spécifiques. Nous valorisons également la présence de moments informels dans le suivi de chacun des jeunes.

Ces moments sont organisés avec nos partenaires du CAFA - Eco and Co, de Convivial et d'Habitat et Rénovation.



Habitat  
&  
Rénovation

Convivial  
MOUVEMENT D'INSERTION DES RÉFUGIÉS



**Quelques photos  
de nos activités**



## **2. Les réseaux ayant pour centre de gravité la réflexion sur les pratiques et les problématiques**

Nous nous investissons dans des réseaux ayant pour centre de gravité la réflexion sur les pratiques et les problématiques. Nous travaillons de manière continue sur une série de réflexions et de constats, en lien avec la réalité vécues par notre public. Ce processus réflexif, qui s'inscrit dans le travail communautaire de l'AMO, se fait parfois en interne à notre équipe mais bien souvent en partenariat avec d'autres<sup>11</sup>. Nous participons notamment à une réflexion intersectorielle autour de la trajectoire des jeunes vers l'autonomie et travaillons sur la problématique des jeunes dits incasables. Nous nous investissons également au sein de différents groupe de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles (logement, jeunesse, migration...) où nous rencontrons de nombreux acteurs locaux.

## **3. Les réseaux ayant pour centre de gravité l'action**

Dans cette troisième et dernière partie complémentaire, nous aborderons les réseaux ayant pour centre de gravité les actions. Selon Jacqueline Fastres certains réseaux ont pour objectif de concrétiser une action.

Sans être exhaustif, voici quelques actions développées cette année :

- Obtention de 0,75 ETP supplémentaire socio-éducatif (à partir de début 2018) pour deux ans par Cap 48
- Poursuite des perspectives de pérennisation des moyens avec le secteur de l'Aide à la Jeunesse.
- Rencontres avec différents partenaires potentiels afin d'augmenter le nombre de logements mis à disposition des jeunes (société de logements sociaux, propriétaires privés...)
- ...

---

<sup>11</sup> Cette année nous avons rencontrés plusieurs services afin de présenter notre projet et d'échanger autour des réalités vécues par notre public. Citons entre autres : Mic-ados (AMO), Le point jaune (AMO), le service jeunesse du CPAS de 1000 Bruxelles Solidarités Nouvelles, La MADDO de Charleroi, Stepforward (SAMU SOCIAL), Cabinet du Délégué général aux droits de l'enfant, Les Foyers du Sud, Service jeunesse du CPAS d'Anderlecht, le service jeunesse du CPAS d'Etterbeek, , SAAE l'Olivier, Home Juliette Herman (SAAE), Atmosphère (AMO), le CAFA, Relogeas (APL), L'Ilot, le Méridien, Sos jeunes (AMO), Dispositif d'urgence sociale CPAS Charleroi, Abaka (PPP), AIS de La Louvière, Foyer des jeunes travailleurs « Arcadis », CPAS de Ganshoren, Atome 18-24, le Tamaris (CAS) ...

## **2. Le KAP : un projet, des réflexions**

**Le KAP est révélateur des difficultés vécues par des jeunes et en miroir, les réponses qui sont construites. Nous travaillons de manière continue sur une série de réflexions et de constats, en lien avec la réalité vécues par notre public. Ce processus réflexif, qui s'inscrit dans le travail communautaire de l'AMO, se fait tant en interne à notre équipe mais bien souvent en partenariat avec d'autres. Vous découvrirez ici une brève présentation de plusieurs thématiques que nous développons actuellement.**

### **Les jeunes dits incasables – travail en interne au CEMO – Thématique intégrée au diagnostic social de l'AMO**

Au sein du CEMO, plus spécifiquement autour des mises en autonomie (projet KAP), nous observons certains jeunes « en errance » qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs sociaux existants. Certains dispositifs sont pourtant prévus pour ces jeunes, ils semblent toutefois ne pas répondre à leurs besoins. Ce public se retrouve parfois dans une désaffiliation par rapport aux structures de socialisation traditionnelle. Ils sont hors du réseau d'accompagnement ou au contraire avec une multitude d'intervenants autour d'eux sans une véritable concertation dans leur plan d'action. Ils se construisent dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général.

De manière plus précise, ils forment une catégorie qui contient une hétérogénéité importante de situations. Ceux-ci ont été confrontés à différents phénomènes dans leurs parcours tels que des événements traumatiques graves dans l'enfance, différentes ruptures, des difficultés scolaires, des problèmes psychiatriques... Ces jeunes vont être situés par les acteurs sociaux à la frontière de la santé mentale, du judiciaire, du handicap, de la toxicomanie...

Malgré une grande hétérogénéité dans ces situations certaines caractéristiques les traversent (besoins spécifiques complexes, sentiment de mise en échec de toutes les configurations d'aide, rupture et d'errance institutionnelle, violence répétées,...) .

De notre côté, les jeunes que nous rencontrons sont souvent à la limite de l'âge de la majorité, sans véritable réseau d'accompagnement. En effet, ce phénomène peut être renforcé au moment du passage vers l'âge adulte vu le manque que prise en compte des besoins spécifiques de ce public. Ils sont peu accompagnés dans cette période de transition. Qu'ils soient vieux mineurs ou jeunes majeurs les services qui leurs sont destinés soulignent avoir beaucoup de difficultés pour travailler avec eux. Ils sont trop jeunes ou trop âgés, trop difficiles, trop abimés, ne savent pas respecter « le cadre »... Quand ils intègrent un service, ils perdront « souvent assez rapidement leur place » ou choisiront de le quitter. Ils sont donc confrontés au phénomène d'errance institutionnelle. Au KAP, ces jeunes nous confrontent également aux limites de notre cadre. Effectivement, le CEMO accompagne avec difficulté ces jeunes dans le logement étant donné la pluralité des besoins de ces derniers et une certaine

« mise en danger ». L'instabilité de leur situation rend parfois difficile la mise en place d'un suivi. Nous sommes préoccupés par l'avenir de ces jeunes, qui « ne trouvent pas leur place ». Les échecs successifs, qui marquent leur parcours, amènent les acteurs sociaux à catégoriser ces jeunes comme « incasables », c'est-à-dire « inintégrables » à une quelconque stratégie d'intervention ou à un projet d'action les concernant. Cette thématique est reprise dans le diagnostic social du CEMO. Nous sommes en train de récolter une série de données qualitatives sur cette dernière à travers la récolte de la parole des jeunes catégorisés de la sorte et la rencontre avec différents services qui les côtoient.

### **Travail autour de la trajectoire des jeunes vers l'autonomie – travail intersectoriel avec les secteurs de la santé mentale, du sans-abrisme et de l'aide à la jeunesse**

Ce groupe de travail, coordonné par le Forum – Bruxelles contre les inégalités, s'est mis en place à la suite d'une rencontre entre différents services bruxellois et l'association du Regroupement des Auberges du Cœur du Québec réalisée en 2016. Comment permettre une meilleure articulation entre nos services pour fluidifier la trajectoire des jeunes vers l'autonomie ? Ce groupe vise, à développer de nouveaux modèles d'action autour des enjeux de jeunesse et plus particulièrement autour de la question du logement et de l'autonomie des jeunes. Un focus important est mis sur les jeunes désaffiliés. La présence de représentants de différents secteurs dont l'aide à la jeunesse, le secteur de la santé mentale, le secteur du sans-abrisme et le délégué général aux droits de l'enfant permet de produire une analyse transversale, en puisant dans les différentes réalités de terrain respectives à chacun. Ce travail réflexif est supervisé par deux chercheurs en sociologie spécialisés sur ces questions. Un voyage d'étude à Montréal, organisé en novembre 2018, a permis aux membres du groupe de rencontrer plusieurs associations et institutions locales<sup>12</sup> et d'affiner ses réflexions sur ce sujet. Cette analyse collective sera confrontée à d'autres partenaires bruxellois et à des groupes de jeunes en 2019. Elle devrait permettre une amélioration des outils existants ainsi que la mise en place de nouveaux dispositifs à destination des jeunes bruxellois. De manière globale, ce travail pourrait permettre une évolution des politiques publiques à destination du public qui nous préoccupe.

Outre ces deux thématiques le CEMO participe régulièrement à différentes études et travail de recherche. Cette année, nous avons par exemple collaboré à la Recherche-action « *Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse* » réalisée par RTA.

---

<sup>12</sup> Refuge des jeunes, de Dans la rue +, En Marge 12 -17, le Bureau de Consultation Jeunesse, l'Auberge Communautaire du Sud-Ouest et le Travail de rue action communautaire, la Clinique JAP, la clinique des jeunes de la rue, Exeko, Habitations l'Escalier.

## Références bibliographiques :

Chaque année, notre travail nous permet de découvrir différentes publications, ouvrages, articles et revue, sur les thématiques qui nous préoccupent. Ci-joint le lecteur trouvera une bibliographie sélective. Elle reprend quelques écrits intéressants découverts en 2018.

BARREYRE J-Y, P. FIACRE, « *Parcours et situations de vie des jeunes dits " incasables. Une dimension nécessaire à la cohérence des interventions* »- Revue Informations sociales, 6/2009 (n° 156), p. 80-90.

BEAUD S et MAUGER G (2017), *Une génération sacrifiée ? Jeunes des classes populaires dans la France désinstrualisée*, Paris, Edition rue d'Ulm

CASTEL R. (2009), *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.

DESQUESNES G., PROÏA-LELOUEY N., DIDIER DRIEU D. , « *Sujets dits incasables, d'une trajectoire individuelle à une trajectoire institutionnelle* » - Revue Diversité-VEI, n° 167, 2012, p. 102-110.

GOYETTE M., BELLOT C. , PONTBRIAND A., BELLOT C. (dir.), (2011) « *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficultés : concepts figures et pratiques* », Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Problèmes sociaux et interventions sociales.

FASTRES J. (2009), « *Pour une typologie du travail en réseau* », in Intermag.be URL <https://www.intermag.be>

FASTRES J. (2009), « *Les « trous noirs » des réseaux* », in Intermag.be URL <https://www.intermag.be>

LANTAIR H., (2017) « *Évolution inquiétante des ruptures adolescentes. Comment sortir de notre impuissance ?* » in *La Revue Nouvelle*, numéro 8, pp 39-44 .

MORIAU J. (2005) « *Les jeunes incasables, une construction collective* », in *Ethica Clinica*, numéro 41.

PIMOR T. (2014), « *Décryptage biographique d'une famille de rue : carrières subjectives et inculcations objectives dans les trajectoires de jeunes en errance Zonards* » in *Revue Pensée Plurielle*, numéro 35, p 53-68.

ROSA H. (2010), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.

TEXIER D. (2011), *Adolescences contemporaines*, Toulouse, Editions ERES.

VAN LEUVEN F, CAULIER C (2018), *Grandir avec des parents en souffrance psychique*, Louvain La Neuve, édition Academia.

VAN LEUVEN F (2018), « *Le berceau de l'autonomie* », in InterMag.be, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, URL : <https://www.intermag.be>.

## Recherches

RTA (2017) Recherche-action « Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse » <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/RA2017rtaautonomie.pdf>

LUYTEN Y (2016), « *Qui suis-je ? Placement et identité des personnes ayant transité par l'aide à la jeunesse* », Justice et sécurité, Octobre 2016, numéro 08.

## Site internet de référence

Site les ronds-points de l'itinérance [http://rondpointdelitinerance.ca/recherche-ressources?publication\\_date=1970-01-01%2000%3A00%3A00&page=6](http://rondpointdelitinerance.ca/recherche-ressources?publication_date=1970-01-01%2000%3A00%3A00&page=6)

## Divers

Denis S. (2018) Habiter l'entre-deux. Une approche réflexive sur le quotidien de jeunes dits en errance, mémoire pour l'obtention du Master en politique économique et sociale, Fopes UCL, [PDF en ligne] <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-fopes/documents/memoires-en ligne/M%C3%A9moire%20Samia%20Denis%202018.pdf>

FEANTSA (2017), Les droits des jeunes n'attendent pas demain, [PDF en ligne] <http://www.feantsa.org/download/french-version1323352917986120825.pdf>

FEANTSA (2017), Enfermés dehors – des solutions de logement pour la transition vers l'indépendance des jeunes en situation de vulnérabilité, [PDF en ligne] <http://www.feantsa.org/download/report-chloe-fr5741023319407195239.pdf>

Diagnostic social du point Jaune AMO – « Les enfants qui dorment en rue à Charleroi »

Bureau de Consultation Jeunesse de Montréal – Trousse éducation populaire pour l'autonomie en logement <https://bureaudeconsultationjeunesse.org/TEPAL/index.html>

Note de travail réalisée suite à un voyage d'étude au Québec autour des jeunes en errance et des transitions problématiques – document non-public

### **3. Le KAP : un projet, des évolutions**

Notre projet d'accompagnement à l'autonomie existe depuis près de 10 ans. Chaque année, nous tentons de l'améliorer. L'évaluation en est continue. Les jeunes, passés par le projet, sont amenés, à apporter leurs réflexions sur notre dispositif lors des conseils des jeunes et de l'évaluation de fin de KAP. Lors de l'évaluation annuelle du projet, l'ensemble de l'équipe CEMO, définit les grandes pistes de travail pour l'année à venir. Dans ce chapitre vous prendrez connaissance des différents « chantiers » sur lesquels nous avons prévu de travailler en 2019.

<b>Chantier KAP 2019</b>	
<b>Chantier N°1 :</b>  <b>Poursuite du développement quantitatif</b>	<p>Nous l'avons évoqué dans les statistiques de ce rapport. L'offre de logement KAP ne répond pas à l'ensemble des demandes que nous recevons. Nous souhaitons ouvrir de nouvelles unités de logement au cours des années qui viennent. Nous sommes sur plusieurs pistes de projets concrets, qui doivent être confirmées et finalisées. Les logements devront être équipés et de nouveaux jeunes y seront intégrés. Toutefois à la suite de cet agrandissement, le maintien de la qualité du suivi implique que l'extension du projet soit limitée. En parallèle, nous pensons que l'offre de projets similaires au KAP doit être plus importante. D'autres modèles que le nôtre doivent exister afin de répondre de manière diversifiée à cette problématique. Nous sommes partisans de la mise en place d'une série de « microprojets », à taille humaine et qui fonctionnent en collaboration et en réseau, plutôt qu'un projet de taille plus importante voulant répondre à l'ensemble des situations. Ce maillage, et ce modèle à multiple entrées, nous permettra de répondre de manière plus cohérente aux situations diversifiées et aux besoins multiples des jeunes.</p> <p>Nous évaluerons également le dispositif « KAP long –terme » que nous avons mis en place il y a trois ans.</p>
<b>Chantier N°2 :</b>  <b>Les moyens - organisation des fonctions dans le KAP, pérennisation du projet</b>	<p>L'équipe KAP est en quelques sortes une micro équipe au sein de l'équipe CEMO, avec des réunions spécifiques au projet KAP, ce qui permet de bien faire avancer le projet et que celui-ci ne soit pas énergivore pour toute l'équipe. Le KAP s'inscrit toutefois de manière globale dans le projet du CEMO et l'ensemble de l'équipe s'y implique à des degrés divers. Ce mode de fonctionnement est très satisfaisant et fait sens. Cependant, ce modèle ne pourra être maintenu que si les moyens actuels mis à disposition du KAP sont pérennisés. En effet, différents subsides risquent de ne pas être prolongés au-delà de cette année. Dans ce cas, nous serions amenés à revoir l'organisation du projet et sans doute le nombre de logement. En 2019, la recherche de moyens supplémentaires doit être poursuivie et rester une priorité.</p>

<p><b>Chantier N°3 :</b></p> <p><b>Le collectif dans les maisons</b></p>	<p>Dans le projet pédagogique, que nous avons réécrit dernièrement, nous avons insisté sur la dimension collective que pouvait avoir l'autonomie. Cette dimension doit continuer à être valorisée dans notre projet comme autant de modalités de suivi différentes. Cette année, nous maintiendrons et renforcerons les différents moments organisés (permanence au sein de la « maison Léon » avec et sans atelier, sorties, événements ponctuels,...) dans nos maisons. Nous poursuivrons également la réflexion sur la gestion des espaces communautaires et insistons aussi sur l'importance des moments plus informels. Nous réfléchirons autour de la manière dont les jeunes utilisent ces espaces collectifs ainsi que la proactivité qu'ils peuvent avoir dans l'accompagnement.</p>
<p><b>Chantier N°4 :</b></p> <p><b>Les liens avec les AIS, les CPAS et l'aide à la jeunesse</b></p>	<p>Le partenariat avec les Agences Immobilières Sociales (gestionnaire de logement), les CPAS (revenu de remplacement pour les jeunes majeurs, MENA, jeunes maman), les services d'aide à la jeunesse (revenu pour les jeunes mineurs) est central au projet KAP. Nous viserons, en 2019, à améliorer nos différents partenariats afin de favoriser l'entrée et le maintien du jeune dans le logement. De manière générale nous continuerons à travailler sur le réseau à mettre en place avec chaque jeune.</p> <p>Avec les AIS : Nous consoliderons nos partenariats. Nous continuerons à clarifier les procédures. Nous entamerons une réflexion sur la signature du bail par les mineurs. Nous ré aborderons la place du gestionnaire logement dans le suivi du jeune.</p> <p>Avec les CPAS : Nous continuerons le travail d'approfondissement des relations avec les différents CPAS entamé en 2018. Nous mettrons en place des partenariats avec de nouveaux CPAS.</p> <p>Avec l'aide à la jeunesse : nous approfondirons nos relations avec le SAJ et le SPJ. Nous mettrons en place des partenariats avec différentes structures de l'aide à la jeunesse en leur proposant des modules de réflexion sur l'autonomie à destination des jeunes qu'ils accompagnent.</p>
<p><b>Chantier N°5 :</b></p> <p><b>Réflexion sur différents sujets (jeunes dits incasables, santé)</b></p>	<p>En 2019, nous poursuivrons la réflexion sur le parcours des jeunes dits « <i>incasables</i> » notamment en récoltant des données (témoignages de jeunes) à travers le groupe intersectoriel autour des « trajectoires des jeunes vers l'autonomie ».</p> <p>Nous mettrons en place un travail de réflexion sur la question de la santé aspects (création d'un outil informatif sur cette question dans un but de prévention).</p>

## Conclusion

La lecture de ce rapport vous a permis de mieux connaître le travail effectué par notre équipe durant l'année 2018. Ce regard rétrospectif donne à voir un projet dynamique, qui évolue et qui tente de répondre le mieux possible aux différents besoins des jeunes désaffiliés. Ce défi n'est pas une évidence et implique un investissement important. En effet, ces jeunes dont le parcours est bien souvent constitué de ruptures, de déracinements, de reconstructions familiales, personnelles et parfois identitaires ont des besoins très hétérogènes. Nous le répétons souvent, le travail de « ré affiliation » de ce public est un travail de « *haute couture* », de « *sur mesure* » de l'accompagnement. Cela nécessite de l'énergie, du temps, de la créativité, et une prise en compte de l'histoire et des besoins spécifiques de chaque jeune que nous accompagnons.

« *Le KAP : un projet, un réseau* », la thématique transversale de ce rapport, illustre également la complexité de notre travail. Le logement, que nous mettons à disposition de ces jeunes est un lieu d'ancrage important qui permet la stabilisation et le développement de nouvelles compétences. Il n'est toutefois pas auto-suffisant et est limité dans le temps. Le développement d'un réseau d'aide autour du jeune est une ressource importante. En effet, les jeunes que nous accueillons rencontrent souvent plusieurs problématiques qui nécessitent un soutien plus large. Les bénéficiaires devront également, à un moment donné, quitter le logement KAP. Nous devons donc tisser un réseau d'aide adapté, lisible et utilisable par le jeune. Un réseau qui pourra le soutenir dans ce processus d'autonomisation parfois cahoteux. Opérationnalité, adaptabilité, soutenance, contenance, durabilité, respect du jeune... Les caractéristiques que ce réseau devrait avoir sont nombreuses et rendent sa mise en place difficile. Lui donner du sens implique également de le construire avec le jeune, à partir de ses besoins, de ses ressources, de son histoire et en l'y impliquant un maximum. Ce travail est d'autant plus compliqué car certains jeunes peuvent manifester une certaine défiance à l'égard des institutions en raison de leur parcours et que les partenaires du réseau, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, peuvent être dans des dynamiques et des philosophies de travail différentes.

Comme nous l'abordons dans les chantiers que nous envisageons pour 2019, nous poursuivrons la mise en place de ce « *maillage* » indispensable autour du jeune. Sur cette thématique, l'expérience acquise en 2018, à travers nos différents accompagnements, nous permet de développer quelques balises et points d'attention, que nous retiendrons.

Pérennisation et agrandissement du projet, soutien des dynamiques collectives dans les différentes maisons, investissement dans plusieurs coordinations et groupes de réflexion. A côté de ce chantier important, de nombreux autres défis se présenteront à nous.

L'équipe KAP

Le KAP existe et se développe grâce au soutien de :

